

**Conseil d'Administration du C.C.A.S.
de ST BONNET DE MURE
du lundi 31 janvier 2022**

**Rapport N°1
Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 (ROB)**

Rappel règlementaire :

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- de débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le conseil d'administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique. Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

Le contenu du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif. Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce qui ne concerne pas le CCAS de St Bonnet de Mure.

Généralités

Le contexte communal :

La Ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, augmentation structurelle des dépenses. Malgré ces contraintes, la Ville va conforter son soutien au CCAS.

Orientations 2022 – CCAS et SERVICE SOCIAL

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la Ville en matière d'action sociale en faveur du public murois. Il apporte un accompagnement et un soutien aux murois les plus fragiles, par la gestion de ses services mais également par le développement de projets partenariaux et le soutien financier à des personnes en situation précaire.

L'élaboration du budget principal du CCAS aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels de l'agglomération, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents.

Continuer les partenariats : AIVAD , Mission locale, CPEF, Estime, Vie libre, Sud Ouest Emploi, GES avec la mise à disposition d'un local « Espace santé social » afin de permettre une proximité d'accès à des services à nos Murois.

En effet, les organismes ne sont pas sur notre territoire et sont mal desservis par nos transports en commun.

Il est nécessaire de poursuivre les relations que le CCAS a nouées avec les partenaires associatifs et institutionnels, mais également avec sa Maison du Rhône.

En matière d'aide et d'accompagnement des publics : Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives tout en s'appuyant sur le cadre bien défini du règlement intérieur des aides facultatives.

Engagement 2022 – CCAS -

Poursuivre l'engagement du CCAS sur les aides et les actions :

- Favoriser l'accès rapide aux droits communs : RSA, Complémentaire Santé Solidaire, domiciliation ...
- Soutenir les familles fragiles avec les aides facultatives.
Compte-tenu des grandes incertitudes que la pandémie de Covid-19 impose, pour le public, le soutien financier auprès de celui-ci doit être conforté. Possibilité de l'augmentation du pouvoir d'achat avec une carte cadeau.
- Mener différentes actions en direction des associations : conventionnements, aide pérennisée pour les associations à caractère social, mettre l'accent en direction du handicap lors de la semaine municipale 2022.
- Conforter les liens avec les partenaires de l'aide alimentaire.
- Séniors : plan canicule.
- Maintenir et élargir le partenariat avec les associations qui œuvrent en direction des séniors, des familles, des jeunes : médiation familiale, planning familial, Mission Locale, associations de réinsertion à l'emploi
- Dynamiser la semaine bleue en partenariat avec des associations ou autres organismes.
- Poursuivre l'intensification du partenariat avec Pôle Emploi, Satoemploi, ou autres organismes et les entreprises locales pour favoriser une cohésion afin d'aider les Murois à trouver du travail en proximité.
- Financement de l'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP 1fois/mois).
- Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – approfondissement sur la mobilité et la santé afin d'étayer l'Etude d'une offre de service de transport pour un public fragile

Engagement 2022 – SERVICE SOCIAL-

- La participation aux commissions CIL (Conférence intercommunale du Logement) en partenariat avec la CCEL pour la création des documents cadres.
- La participation aux commissions PLH (Programme Local de l'Habitat) de la CCEL pour le cadrage des logements sociaux.
- Le projet de réhabilitation des logements du Vercors : réflexion financière sur les loyers et mise en place des baux.
- Intensifier le partenariat avec les bailleurs sociaux (participation au CALEOL).
- Réactualisation et/ ou création de règlement intérieur pour le ou les logements d'urgence.

Le service social assure ses missions d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement type T1 pouvant accueillir 3 personnes maximum.

Au vu des situations des personnes qui ont été hébergées ces dernières années, il est nécessaire d'effectuer une révision du règlement intérieur afin de s'adapter à l'évolution des situations que nous rencontrons dans ce cadre.

Estimation Situation Budgétaire 2021

Le CCAS de Saint Bonnet de Mure, ne dispose que d'un budget principal axé sur le fonctionnement. L'investissement ne représente qu'un report d'excédent en recettes de 624.53 €

Le fonctionnement : se décline en dépenses et recettes. (Données au 14/01/22)

Chapitres	Comptes	Total Prévu 2021	Réalisé 2021
DEPENSES		88374,31	54102,31
011 - Charges à caractère général		27865,31	14417,9
011 - Charges à caractère général	6064 - Fournitures administratives	100	0
011 - Charges à caractère général	6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0	0
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	3500	3270,4
011 - Charges à caractère général	6182 - Documentation générale et technique	300	236,41
011 - Charges à caractère général	6184 - Versements à des organismes de formation	1050	1023,94
011 - Charges à caractère général	6232 - Fêtes et cérémonies	2000	1012,01
011 - Charges à caractère général	6247 - Transports collectifs	8500	0
011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations...)	1000	899,5
011 - Charges à caractère général	6288 - Autres	11415,31	7975,64
65 - Autres charges de gestion courante		60509	39684,41
65 - Autres charges de gestion courante	6561 - Secours d'urgence	5000	1176,36
65 - Autres charges de gestion courante	6562 - Aides	13409	3367,84
65 - Autres charges de gestion courante	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	42100	35140,21
RECETTES		88374,31	96111,59
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		3000	10237,28
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7031 - Concessions dans les cimetières	3000	10237,28
74 - Dotations, subventions et participations		41000	41500
74 - Dotations, subventions et participations	7473 - Départements	0	500
74 - Dotations, subventions et participations	7474 - Communes	41000	41000
75 - Autres produits de gestion courante		0	0
75 - Autres produits de gestion courante	758 - Produits divers de gestion courante	0	0
77 - Produits exceptionnels		0	0
77 - Produits exceptionnels	7713 - Libéralités reçues	0	0
77 - Produits exceptionnels	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
		88374,31	54102,31
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit n-1)	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	44374,31	44374,31
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		624,53	624,53
Total cumulé 2021 (total recettes réalisées+investissement) (excédent)			44998,84

La subvention de la Ville constitue l'équilibre général des recettes de fonctionnement du CCAS. Le budget de fonctionnement du CCAS est donc fortement dépendant des orientations budgétaires de la collectivité, et du contexte dans lequel ces orientations sont prises. Le reste des recettes provient du tiers des règlements des concessions cimetières que reverse la Ville au CCAS, des régies liées aux encaissements des dons ou de la subvention départementale.

L'excédent cette année est élevé, la mise en place de l'action : offre de service n'a pas eu lieu.

On note également une forte augmentation des recettes de concessions. Cela étant du un nombre élevé de renouvellement en cours de l'année 2021.

A noter que la régie des logements d'urgence appartient au budget municipal.



Evolution des budgets 2017 à 2021 (extraits des comptes administratifs)

	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	79534,49	94413,89	53425,45	54102,31
011 - Charges à caractère général	37661,69	46838,22	12576,97	14417,9
65 - Autres charges de gestion courante	41872,8	47575,67	40848,48	39684,41
	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	104047,05	111436,37	97799,76	96111,59
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	17184,98	24512,56	17022,48	44374,31
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9228,26	5874,31	4257,28	10237,28
74 - Dotations, subventions et participations	77017	80500	76500	41500
75 - Autres produits de gestion courante	16,81	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	600	549,5	20	0
Investissement				
001- solde d'exécution de la section investissement reporté	624,53	624,53	624,53	624,53



